

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du mercredi 24 mars 2024

2024-11 Compte de gestion 2023 de l'EHPAD

Le mercredi 27 mars 2024 à 19h00,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale légalement convoqué en date du 14 mars 2024 pour la séance du 27 mars 2024, s'est réuni dans la salle de restauration de la Résidence Autonomie, située 422 Avenue du Château à Salins-Fontaine, sous la présidence d'Annie LEDUC, Présidente.

Présents : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne – BARCO Paolina - BLANC-TAILLEUR Fabienne - DALIA Dominique - DEMONNAZ Aïcha - FRESNO Martine - KALIAKLOUDAS Evelyne - LEDUC Annie - MONEY Sylvie - PEPIN Claude - SOLLIER Myriam

Excusés : DUCHOSAL Jean-Luc - JACQMIN Janig - KISMOUNE Farrida – REY Viviane

Absents : BEJAJ Cindy - MORA César

Secrétaire : LEGENDRE Raphaël, Directeur Général des Services

Autre(s) participant(s) : FAYOLLE Victoria, Assistante de direction

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L.123-8,

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (budgets et comptes) du code général des collectivités territoriales prévus dans la loi n°96-142 du 24 février 1996,

VU la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

VU l'instruction interministérielle du 12 juillet 2018 relative à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements et services médico-sociaux publics gérés en M22 et à la mise à jour du plan comptable M22 au 27 décembre 2023,

VU le compte de gestion 2023 transmis par Mme le comptable public de la trésorerie de Moûtiers

VU la délibération du 27 mars 2024 relative à l'adoption du compte administratif du budget de l'EHPAD 2023,

Après avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte de gestion de Mme le comptable public de la trésorerie de Moûtiers de l'exercice 2023 pour le budget de l'EHPAD sur la base des résultats ci-après :

RESULTAT COMPTABLE D'EXPLOITATION 2023	
Résultat d'exploitation 2023	- 588 220.41 €
RESULTAT COMPTABLE D'EXPLOITATION 2023	- 741 442.39 €
RESULTAT COMPTABLE D'INVESTISSEMENT 2023	
Avec l'état réalisé des recettes et des dépenses, la notion de résultat d'investissement disparaît	

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'adopter la délibération.

À Salins-Fontaine
Annie LEDUC
Présidente



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du mercredi 24 mars 2024

2024-12 État Réalisé des Dépenses et des Recettes 2023 de l'EHPAD

Le mercredi 27 mars 2024 à 19h00,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale légalement convoqué en date du 14 mars 2024 pour la séance du 27 mars 2024, s'est réuni dans la salle de restauration de la Résidence Autonomie, située 422 Avenue du Château à Salins-Fontaine, sous la présidence d'Annie LEDUC, Présidente.

Présents : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne – BARCO Paolina - BLANC-TAILLEUR Fabienne - DALIA Dominique - DEMONNAZ Aïcha - FRESNO Martine - KALIAKOURAS Evelyne - LEDUC Annie - MONEY Sylvie - PEPIN Claude - SOLLIER Myriam

Excusés : DUCHOSAL Jean-Luc - JACQMIN Janig - KISMOUNE Farrida – REY Viviane

Absents : BEJAJ Cindy - MORA César

Secrétaire : LEGENDRE Raphaël, Directeur Général des Services

Autre(s) participant(s) : FAYOLLE Victoria, Assistante de direction

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (budgets et comptes) du code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment le chapitre relatif aux dispositions financières R.314-1 à R.314-2,

VU l'instruction interministérielle du 12 juillet 2018 relative à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements et services médico-sociaux publics gérés en M22 et à la mise à jour du plan comptable M22 au 27 décembre 2023,

VU le compte de gestion 2023 transmis par Mme le comptable public de la trésorerie de Moudiers

Après avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif du budget de l'EHPAD de l'exercice 2023 sous forme d'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD), présenté par Mme la présidente du conseil d'administration de la manière suivante :

SECTION D'EXPLOITATION	
Titre émis	4 450 095.67 €
Mandats émis	5 038 316.08 €
RESULTAT COMPTABLE D'EXPLOITATION 2023	
Résultat d'exploitation 2023	-588 220.41 €
RESULTAT COMPTABLE D'EXPLOITATION 2023	-741 442.39 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Avec l'ERRD, la notion de résultat d'investissement disparaît	

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'adopter la délibération.

À Salins-Fontaine
Annie LEDUC
Présidente



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du mercredi 24 mars 2024

2024-13 État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2024 de l'EHPAD

Le mercredi 27 mars 2024 à 19h00,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale légalement convoqué en date du 14 mars 2024 pour la séance du 27 mars 2024, s'est réuni dans la salle de restauration de la Résidence Autonomie, située 422 Avenue du Château à Salins-Fontaine, sous la présidence d'Annie LEDUC, Présidente.

Présents : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne – BARCO Paolina - BLANC-TAILLEUR Fabienne - DALIA Dominique - DEMONNAZ Aïcha - FRESNO Martine - KALIAKOUDES Evelyne - LEDUC Annie - MONEY Sylvie - PEPIN Claude - SOLLIER Myriam

Excusés : DUCHOSAL Jean-Luc - JACQMIN Janig - KISMOUNE Farrida – REY Viviane

Absents : BEJJAJ Cindy - MORA César

Secrétaire : LEGENDRE Raphaël, Directeur Général des Services
Autre(s) participant(s) : FAYOLLE Victoria, Assistante de direction

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU les articles L.123-8 ; R.314-7 et R.314-243 du code de l'action sociale et des familles,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (budgets et comptes),

VU l'instruction codificatrice M22,

VU l'instruction interministérielle du 12 juillet 2018 relative à l'état des prévisions des recettes et des dépenses (EPRD) des établissements et services médico-sociaux publics gérés en M22 et à la mise à jour du plan comptable M22 au 27 décembre 2023,

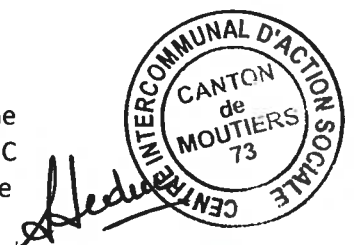
Après avoir délibéré

DECIDE

- **DE VOTER** l'EPRD 2024 de l'EHPAD l'Arbé incluant l'Accueil de Jour,
- **DE VOTER** par groupe fonctionnel le compte de résultat prévisionnel et par titre le tableau de financement prévisionnel.

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'adopter la délibération.

À Salins-Fontaine
Annie LEDUC
Présidente



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du mercredi 24 mars 2024

2024-14 Compte de gestion 2023 du Service d'Aide à Domicile (SAAD)

Le mercredi 27 mars 2024 à 19h00,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale légalement convoqué en date du 14 mars 2024 pour la séance du 27 mars 2024, s'est réuni dans la salle de restauration de la Résidence Autonomie, située 422 Avenue du Château à Salins-Fontaine, sous la présidence d'Annie LEDUC, Présidente.

Présents : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne – BARCO Paolina - BLANC-TAILLEUR Fabienne - DALIA Dominique - DEMONNAZ Aïcha - FRESNO Martine - KALIAKLOUDAS Evelyne - LEDUC Annie - MONEY Sylvie - PEPIN Claude - SOLLIER Myriam

Excusés : DUCHOSAL Jean-Luc - JACQMIN Janig - KISMOUNE Farrida – REY Viviane

Absents : BEJAJ Cindy - MORA César

Secrétaire : LEGENDRE Raphaël, Directeur Général des Services

Autre(s) participant(s) : FAYOLLE Victoria, Assistante de direction

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L.123-8,

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (budgets et comptes) du code général des collectivités territoriales prévus dans la loi n°96-142 du 24 février 1996,

VU la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

VU l'instruction codificatrice M22,

VU le compte de gestion 2023 transmis par Mme le comptable public de la trésorerie de Moûtiers,

VU la délibération du 27 mars 2024 relative à l'adoption du compte administratif du budget du SAD 2023,

Après avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte de gestion de Mme le comptable public de la trésorerie de Moûtiers de l'exercice 2023 pour le budget du SAD sur la base des résultats ci-après :

RESULTAT COMPTABLE D'EXPLOITATION 2023	
RESULTAT COMPTABLE D'EXPLOITATION 2023	- 215 429.40 €
RESULTAT COMPTABLE D'INVESTISSEMENT 2023	
RESULTAT COMPTABLE D'INVESTISSEMENT 2023	1 724.22 €

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'adopter la délibération.

À Salins-Fontaine
Annie LEDUC
Présidente



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du mercredi 24 mars 2024

2024-15 Compte Administratif 2023 du Service d'Aide à Domicile

Le mercredi 27 mars 2024 à 19h00,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale légalement convoqué en date du 14 mars 2024 pour la séance du 27 mars 2024, s'est réuni dans la salle de restauration de la Résidence Autonomie, située 422 Avenue du Château à Salins-Fontaine, sous la présidence d'Annie LEDUC, Présidente.

Présents : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne – BARCO Paolina - BLANC-TAILLEUR Fabienne - DALIA Dominique - DEMONNAZ Aïcha - FRESNO Martine - KALIAKLOUDAS Evelyne - LEDUC Annie - MONEY Sylvie - PEPIN Claude - SOLLIER Myriam

Excusés : DUCHOSAL Jean-Luc - JACQMIN Janig - KISMOUNE Farrida – REY Viviane

Absents : BEJJAJ Cindy - MORA César

Secrétaire : LEGENDRE Raphaël, Directeur Général des Services

Autre(s) participant(s) : FAYOLLE Victoria, Assistante de direction

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (budgets et comptes) du code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment le chapitre relatif aux dispositions financières R.314-1 à R.314-2,

VU l'instruction codificatrice M 22,

VU le compte de gestion 2023 transmis par Mme le comptable public de la trésorerie de Moûtiers,

Après avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif du budget du Service d'Aide à Domicile de l'exercice 2023, présenté par Mme la présidente du conseil d'administration de la manière suivante :

SECTION D'EXPLOITATION	
Titre émis	392 137.70 €
Mandats émis	566 359.59 €
Résultat reporté au 002	- 41 207.51 €
RESULTAT COMPTABLE D'EXPLOITATION 2023	
Résultat comptable d'exploitation 2023	- 215 429.40 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Mandats émis	3 280.10 €
Titres émis	4 517.14 €
Recettes au 001	+ 487.18 €
RESULTAT COMPTABLE D'INVESTISSEMENT 2023	
RESULTAT COMPTABLE D'INVESTISSEMENT 2023	+ 1 724.22 €

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'adopter la délibération.

À Salins-Fontaine
Annie LEDUC
Présidente



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du mercredi 24 mars 2024

2024-16 Affectation du résultat 2023 du Service d'Aide à Domicile

Le mercredi 27 mars 2024 à 19h00,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale légalement convoqué en date du 14 mars 2024 pour la séance du 27 mars 2024, s'est réuni dans la salle de restauration de la Résidence Autonomie, située 422 Avenue du Château à Salins-Fontaine, sous la présidence d'Annie LEDUC, Présidente.

Présents : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne – BARCO Paolina - BLANC-TAILLEUR Fabienne - DALIA Dominique - DEMONNAZ Aïcha - FRESNO Martine - KALIAKOURAS Evelyne - LEDUC Annie - MONEY Sylvie - PEPIN Claude - SOLIER Myriam

Excusés : DUCHOSAL Jean-Luc - JACQMIN Janig - KISMOUNE Farrida – REY Viviane

Absents : BEJJAJ Cindy - MORA César

Secrétaire : LEGENDRE Raphaël, Directeur Général des Services

Autre(s) participant(s) : FAYOLLE Victoria, Assistante de direction

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment le chapitre relatif aux dispositions financières R.314-1 à R.314-2,

VU les articles L.1612-1 et L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 et L.2343-2 (budgets et comptes) du code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction codificatrice M22,

VU la délibération du 27 mars 2024 relative à l'adoption du compte administratif du budget annexe du SAD arrêtant les résultats comptables de l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER** l'affectation du résultat déficitaire d'exploitation 2023 du SAD soit **215 429.40 €** en report à nouveau déficitaire au compte **119** sur l'exercice N+2 soit 2025.

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'adopter la délibération.

À Salins-Fontaine
Annie LEDUC
Présidente



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du mercredi 24 mars 2024

2024-17 Budget Primitif 2024 du Service d'Aide à Domicile

Le mercredi 27 mars 2024 à 19h00,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale légalement convoqué en date du 14 mars 2024 pour la séance du 27 mars 2024, s'est réuni dans la salle de restauration de la Résidence Autonomie, située 422 Avenue du Château à Salins-Fontaine, sous la présidence d'Annie LEDUC, Présidente.

Présents : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne – BARCO Paolina - BLANC-TAILLEUR Fabienne - DALIA Dominique - DEMONNAZ Aïcha - FRESNO Martine - KALIAKOUZAS Evelyne - LEDUC Annie - MONEY Sylvie - PEPIN Claude - SOLLIER Myriam

Excusés : DUCHOSAL Jean-Luc - JACQMIN Janig - KISMOUNE Farrida – REY Viviane

Absents : BEJJAJ Cindy - MORA César

Secrétaire : LEGENDRE Raphaël, Directeur Général des Services
Autre(s) participant(s) : FAYOLLE Victoria, Assistante de direction

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU l'article L.123-8 du code de l'action sociale et des familles (CASF),

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (budgets et comptes),

VU l'arrêté du 8 août 2002 relatif à la composition des groupes fonctionnels prévu au I de l'article L.135-15 du CASF,

VU l'instruction codificatrice M22 et l'arrêté du 27 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux

Après avoir délibéré,

DECIDE

- **DE VOTER** par nature les crédits du budget primitif 2024,
- **DE VOTER** par groupe fonctionnel le budget primitif 2024, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la nomenclature M22.

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'adopter la délibération.

À Salins-Fontaine
Annie LEDUC
Présidente



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du mercredi 24 mars 2024

2024-18 Compte de gestion 2023 Notre Foyer

Le mercredi 27 mars 2024 à 19h00,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale légalement convoqué en date du 14 mars 2024 pour la séance du 27 mars 2024, s'est réuni dans la salle de restauration de la Résidence Autonomie, située 422 Avenue du Château à Salins-Fontaine, sous la présidence d'Annie LEDUC, Présidente.

Présents : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne – BARCO Paolina - BLANC-TAILLEUR Fabienne - DALIA Dominique - DEMONNAZ Aïcha - FRESNO Martine - KALIAKLOUDAS Evelyne - LEDUC Annie - MONEY Sylvie - PEPIN Claude - SOLLIER Myriam

Excusés : DUCHOSAL Jean-Luc - JACQMIN Janig - KISMOUNE Farrida – REY Viviane

Absents : BEJAJ Cindy - MORA César

Secrétaire : LEGENDRE Raphaël, Directeur Général des Services

Autre(s) participant(s) : FAYOLLE Victoria, Assistante de direction

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L.123-8,

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (budgets et comptes) du code général des collectivités territoriales prévus dans la loi n°96-142 du 24 février 1996,

VU la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

VU l'instruction codificatrice M22,

VU le compte de gestion 2023 transmis par Mme le comptable public de la trésorerie de Moûtiers,

VU la délibération du 27 mars 2024 relative à l'adoption du compte administratif du budget de Notre Foyer 2023,

Après avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte de gestion de Mme le comptable public de la trésorerie de Moûtiers de l'exercice 2023 pour le budget de Notre Foyer sur la base des résultats ci-après :

RESULTAT COMPTABLE D'EXPLOITATION 2023	
Résultat d'exploitation 2023	+ 60 773.11€
Compte 110-10 - excédent restant à reporter	NEANT
Compte 119 – 09 – déficit restant à reporter	- 60 773.11 €
RESULTAT COMPTABLE D'EXPLOITATION 2023	0 €
RESULTAT COMPTABLE D'INVESTISSEMENT 2023	
RESULTAT COMPTABLE D'INVESTISSEMENT 2023	+ 138 341.21 €

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'adopter la délibération.

À Salins-Fontaine
Annie LEDUC
Présidente



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du mercredi 24 mars 2024

2024-19 Compte administratif 2023 Notre Foyer

Le mercredi 27 mars 2024 à 19h00,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale légalement convoqué en date du 14 mars 2024 pour la séance du 27 mars 2024, s'est réuni dans la salle de restauration de la Résidence Autonomie, située 422 Avenue du Château à Salins-Fontaine, sous la présidence d'Annie LEDUC, Présidente.

Présents : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne – BARCO Paolina - BLANC-TAILLEUR Fabienne - DALIA Dominique - DEMONNAZ Aïcha - FRESNO Martine - KALIAKLOUDAS Evelyne - LEDUC Annie - MONEY Sylvie - PEPIN Claude - SOLLIER Myriam

Excusés : DUCHOSAL Jean-Luc - JACQMIN Janig - KISMOUNE Farrida – REY Viviane

Absents : BEJAJ Cindy - MORA César

Secrétaire : LEGENDRE Raphaël, Directeur Général des Services

Autre(s) participant(s) : FAYOLLE Victoria, Assistante de direction

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (budgets et comptes) du code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment le chapitre relatif aux dispositions financières R.314-1 à R.314-2,

VU l'instruction codificatrice M22,

VU le compte de gestion 2023 transmis par Mme le comptable public de la trésorerie de Moûtiers,

Après avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2023 du budget de Notre Foyer, présenté par Mme la présidente du conseil d'administration de la manière suivante :

SECTION D'EXPLOITATION	
Titre émis	724 483.95 €
Mandats émis	663 710.84 €
RESULTAT COMPTABLE D'EXPLOITATION 2023	
Résultat d'exploitation 2023	+ 60 773.11 €
Compte 110-10 - excédent restant à reporter	
Compte 119 – 09 – déficit restant à reporter	-60 773.11 €
RESULTAT COMPTABLE D'EXPLOITATION 2023	0 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Mandats émis	23 658.49 €
Titres émis	29 632.50 €
Excédent reporté 001	+ 132 367.20 €
RESULTAT COMPTABLE D'INVESTISSEMENT 2023	
RESULTAT COMPTABLE D'INVESTISSEMENT 2023	+ 138 341.21 €

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'adopter la délibération.

À Salins-Fontaine
Annie LEDUC
Présidente




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du mercredi 24 mars 2024

2024-20 Budget Primitif 2024 de Notre Foyer

Le mercredi 27 mars 2024 à 19h00,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale légalement convoqué en date du 14 mars 2024 pour la séance du 27 mars 2024, s'est réuni dans la salle de restauration de la Résidence Autonomie, située 422 Avenue du Château à Salins-Fontaine, sous la présidence d'Annie LEDUC, Présidente.

Présents : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne – BARCO Paolina - BLANC-TAILLEUR Fabienne - DALIA Dominique - DEMONNAZ Aïcha - FRESNO Martine - KALIAKLOUDAS Evelyne - LEDUC Annie - MONEY Sylvie - PEPIN Claude - SOLLIER Myriam

Excusés : DUCHOSAL Jean-Luc - JACQMIN Janig - KISMOUNE Farrida – REY Viviane

Absents : BEJJAJ Cindy - MORA César

Secrétaire : LEGENDRE Raphaël, Directeur Général des Services
Autre(s) participant(s) : FAYOLLE Victoria, Assistante de direction

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU l'article L.123-8 du code de l'action sociale et des familles,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (budgets et comptes),

VU l'instruction codificatrice M22 et l'arrêté du 27 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux.

Après avoir délibéré,

DECIDE

- **DE VOTER** par nature les crédits du budget primitif 2024,
- **DE VOTER** le budget primitif 2024, par groupe fonctionnel, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la nomenclature M22,

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'adopter la délibération.

À Salins-Fontaine
Annie LEDUC
Présidente

